

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 4
 Nombre de membres excusés : 7
 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
 12 février 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

25 FEV. 2021

et affichage le :

25 FEV. 2021

1 - Commande Publique
 1.1 - Marchés Publics

Objet : Programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre – Autorisation de signature du marché de travaux

L'an 2021, le 18 février à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 12 février 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 12 février 2021.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE					x
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					x
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU				x	
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS				x	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					x
Mme Isabelle BACHELOT				x	
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU				x	
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE					x
Mme Cindy BAUDRON	x				
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY				x	
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER					x
M. Régis PICOT				x	
Mme Jane PIGAULT					x
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	44	0	4	7	6
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	44				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	48				

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 10 décembre 2020, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau :

- a approuvé la mise en œuvre du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre. Ce programme, d'un montant de 1 688 868 Euros TTC, doit débiter à la fin du premier semestre 2021 et s'étaler sur 5 tranches de travaux annuelles.
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire au choix des prestataires devant réaliser ces travaux, avec les critères de notation suivants pour les différents lots de ce marché à procédure adaptée : Prix=40%, Valeur technique : 50%, Critères environnementales :5%, Délai d'intervention : 5%.

Suite à l'avis de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 10 décembre 2020, il a été proposé d'allotir la consultation de la manière suivante :

- LOT N°1 : Travaux de restauration de la Vire Moyenne
- LOT N°2 : Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : Mise en place des aménagements ponctuelles (abreuvoirs, ponts demi-hydrotube et passerelles),
- LOT N°3 : Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : gestion de la végétation des berges, retrait des embâcles et pose des clôtures,

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché de travaux sera conclu pour une période d'un an renouvelable trois fois, ce qui permettra de réaliser les 4 premières tranches de ce programme de travaux.

Ce marché de travaux avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Ainsi, les montants maximums (en Euros Hors taxe) de ce marché, respectivement par lot, sont les suivants :

		Montants maximums du marché de travaux par lot en Euros Hors Taxe			
Tranche du programme de travaux	Période du marché	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Total
		Travaux de restauration de la Vire Moyenne	Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : Mise en place des aménagements ponctuelles (abreuvoirs, ponts demi-hydrotube et passerelles)	Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : gestion de la végétation des berges, retrait des embâcles et pose des clôtures	
Tranche 1	Période initiale	74 475 €	148 125 €	65 421 €	288 021 €
Tranche 2	Période de reconduction n°1	85 283 €	120 500 €	93 325 €	299 108 €
Tranche 3	Période de reconduction n°2	81 590 €	103 833 €	89 798 €	275 221 €
Tranche 4	Période de reconduction n°3	77 302 €	122 625 €	71 479 €	271 406 €

Ainsi, suivant les avis favorables du bureau communautaire réuni le 23 novembre 2020 et de la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » réunie le 10 décembre 2020, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- créer une commission spéciale « achats publics-restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre », composée des vices présidents de la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau et des membres de la commission spéciale de l'Entente Souleuvre. Cette commission spéciale devra examiner et proposer un classement des offres déposées durant cette consultation publique.
- autoriser, suite à l'avis de la commission spéciale « achats public-restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre », Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché de « travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre » ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



